

PLAINTE Nº: 21-24-0058

WYNA CUERRIER c. SAHAR GUENANNA

Date d'audience: 20 janvier 2025

Lieu: À distance via la plateforme Zoom

Heure: 9 h 30

Procureure pour la plaignante: Me Anne-Marie Jutras

Procureur pour l'intimée : Me Pierre-Richard Deshommes

Étape : Audience sur culpabilité et sanction

Nature de la plainte : Aurait commis des actes dérogatoires à l'honneur et à

la dignité de la profession, à savoir :

« Entre le 22 juin 2022 et le 25 juin 2022, à Candiac, district de Longueuil et ailleurs au Québec, par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif, a frustré une personne, d'une somme d'argent, d'une valeur ne dépassant pas 5000,00\$, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 380(1)b) (i) du *Code*

criminel »

Le Conseil de discipline : Me Isabelle Dubuc, présidente

Mme Sylvie Rochon, inf. aux., membre

Mme Annik Paré, inf. aux., membre